

Défendre ses droits, est-ce la même chose que défendre ses intérêts ?

L'importance de défendre ses droits est universellement reconnue et constitue un principe fondamental de toutes sociétés démocratiques. Cependant, est-ce la même chose que la défendre ses intérêts ? Ce sujet pose une question complexe qui nécessite un examen détaillé des notions de droits et d'intérêts, et de leur interaction. Cette dissertation vise à explorer ces concepts en profondeur. La première section se concentrera sur la définition et la distinction entre les droits et les intérêts. Ensuite, nous nous pencherons sur leur intrication à travers une étude philosophique. La troisième partie de notre travail se concentrera sur la distinction entre la défense des droits et la défense des intérêts. Enfin, nous explorerons la question de savoir si la défense des droits et des intérêts est un conflit potentiel ou une alliance nécessaire. En abordant ces questions, nous espérons donner une perspective équilibrée sur l'importance et les différences entre la défense des droits et la défense des intérêts.

I. Définition et distinguo entre droits et intérêts

Le concept des droits a été un sujet de débat philosophique depuis des siècles. De manière simple, nous pouvons définir les droits comme des revendications ou des privilèges inhérents à chaque individu, qui sont légalement ou moralement reconnus. Il s'agit en principe d'entités universelles, pouvant s'appliquer à chaque individu quelle que soit sa culture ou son appartenance sociale. Par exemple, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 insiste sur le fait que tous les individus ont des droits fondamentaux, qu'ils soient liés à la liberté, à la justice ou à l'égalité.

Quant aux intérêts, ils peuvent être considérés comme le moteur de notre action. Ils sont la valeur que nous accordons à certaines choses ou situations, nous poussant à agir pour les atteindre ou les protéger. Ce sont des entités subjectives, variant d'un individu à l'autre, liées à des expériences personnelles, des aspirations ou des désirs. Comme le suggère Alain dans *Propos sur les pouvoirs*, nos intérêts sont influencés par nos inclinations personnelles et nos besoins et se transforment souvent en motifs de notre action.

Ce cru distinguo entre droits et intérêts établit un conflit potentiel entre eux. Alors que les droits sont universels et équivalents pour tous, les intérêts sont individuels et différents pour chacun. Conséquemment, un individu peut être amené à défendre ses intérêts même s'ils contredisent les droits d'autrui.

II. L'Intrication des droits et des intérêts personnels : une étude philosophique

Il est important de comprendre que, bien que distincts, droits et intérêts sont souvent entrelacés. Nécessité économique et droit à une vie décente en sont un exemple patent. Les individus ont l'intérêt d'améliorer leur condition économique, tandis que le droit à une vie décente est un droit humain universel reconnu. Dans cette situation, les intérêts des individus et leurs droits sont intrinsèquement liés.

Parfois, la défense des droits peut même être dans l'intérêt individuel. Comme l'affirme Kant, dans sa théorie du droit, la défense de ses propres droits impliquent une volonté de défendre les droits d'autrui, car « agir selon le maximum de sa volonté, en tant qu'il pourrait valoir comme une loi universelle », implique l'égalité des droits pour tous.

Cependant, il y a des situations où les droits et les intérêts peuvent être en conflit. Elle se produit lorsque la défense des intérêts d'un individu entrave les droits d'un autre. Par exemple, l'intérêt de quelqu'un à augmenter ses profits peut l'amener à exploiter les travailleurs, violant ainsi leurs droits d'avoir de justes conditions de travail.

III. Défense des droits versus défense des intérêts : quelle est la différence ?

La défense des droits repose sur l'adhésion à des principes moraux universels, de justice et d'équité. C'est un appel à l'idée kantienne du respect de la dignité et de la valeur intrinsèque de chaque individu. Elle pourrait impliquer la création ou la modification de lois, la protestation contre les injustices ou la promotion de normes éthiques.

Par contre, la défense des intérêts implique la promotion de ses propres désirs ou de ses propres besoins. C'est un acte

d'autopromotion qui repose souvent sur une évaluation de la valeur et des coûts personnels. Elle peut impliquer la négociation, la concurrence ou d'autres formes de stratégie afin d'atteindre ses propres objectifs.

Nous devons également noter que défendre ses intérêts n'est pas nécessairement égoïste. Comme l'a souligné Adam Smith, poursuivre ses intérêts peut conduire à une plus grande prospérité générale. Cependant, il est important de le faire dans le respect des droits d'autrui.

IV. Défendre ses droits et ses intérêts : un conflit éventuel ou une alliance nécessaire ?

Dans une perspective idéale, les droits et les intérêts devraient aller de pair. La défense de nos droits serait naturellement dans notre intérêt, tout comme le respect des droits d'autrui serait essentiel pour maintenir une société harmonieuse et équitable. Cette vision a été exprimée par Rawls dans sa théorie de la justice comme équité, où la défense de nos intérêts doit s'insérer dans une structure de coopération sociale fondée sur l'équité pour tous.

Cependant, comme nous l'avons précédemment exploré, il y a certainement des situations où défendre ses droits et défendre ses intérêts peuvent entrer en conflit. C'est là que la philosophie morale entre en jeu. Pour Bentham et d'autres utilitaristes, le conflit peut être résolu en maximisant la quantité globale de bonheur. Pour Kant et d'autres déontologistes, ce sont les principes moraux, notamment le respect des droits, qui doivent primer.

Conclusion

En conclusion, défendre ses droits et défendre ses intérêts sont deux notions distinctes, il est alors essentiel de comprendre ces différences pour pouvoir défendre efficacement ses positions. La défense des droits implique l'invocation de principes universellement reconnus, tels que les droits de l'Homme, et de lutte contre l'injustice. La défense des intérêts, en revanche, repose plus sur la satisfaction de désirs personnels ou de gains individuels. Toutefois, ces deux concepts sont souvent intriqués dans la réalité de nos vies. Parfois, la défense de nos droits peut coïncider avec la défense de nos intérêts, mais dans d'autres cas, un conflit peut apparaître entre les deux. C'est pourquoi, dans notre quête de justice et d'égalité, il est crucial de distinguer clairement entre ce qui relève de notre droit inaliénable et ce qui relève de nos intérêts personnels. Seul ce discernement permettra de maintenir un équilibre entre le respect des droits fondamentaux et l'aspiration à la satisfaction de nos intérêts personnels.